



Rue de Genève 52
1004 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Centre pour l'action non-violente (anciennement Centre Martin Luther King)

Service civil attaqué : une réforme injuste, inutile et dangereuse. Votons NON le 14 juin 2026

Le 14 juin 2026, le peuple suisse se prononcera sur une modification de la Loi fédérale sur le service civil (LSC). Le Centre pour l'action non-violente appelle clairement à rejeter ce projet, qui constitue une atteinte grave à la liberté de conscience et un recul préoccupant pour notre société.

Une atteinte directe à la liberté de conscience

Le service civil est l'expression concrète d'un droit fondamental de refuser de porter les armes pour des raisons éthiques, morales ou philosophiques, tout en contribuant pleinement à la collectivité. En rendant son accès plus difficile et en multipliant les contraintes, la réforme transforme ce droit en parcours d'obstacles. Elle stigmatise des convictions sincères et remet en cause un équilibre essentiel entre devoir collectif et liberté individuelle.

Une logique dissuasive et punitive inacceptable

Cette révision repose sur une intention claire : décourager les personnes souhaitant accomplir un service civil. L'allongement des obligations et les nouvelles restrictions ne visent pas à améliorer le dispositif, mais à en réduire l'attractivité. Un service civil ne doit jamais être conçu comme une sanction. Lui imposer un caractère dissuasif ou punitif est contraire aux principes fondamentaux des droits humains et aux engagements internationaux de la Suisse.

La modification de l'art. 8, al. 1 LSC (Loi fédérale sur le service civil) illustre particulièrement cette dérive, en imposant une durée minimale de 150 jours, indépendamment du nombre de jours de service militaire restants, introduit de facto une pénalisation des civilistes. Elle va à l'encontre des recommandations des instances européennes, qui exigent qu'un service civil de remplacement ne soit « ni dissuasif ni punitif », et s'inscrit en contradiction avec les prises de position critiques exprimées au niveau international face à des dispositifs comparables. Cette orientation placerait la Suisse en décalage préoccupant avec les standards en matière de droits fondamentaux.

Un impact concret pour toute la population



Rue de Genève 52
1004 Lausanne

Derrière cette réforme se cachent des conséquences bien réelles. Moins de civilistes, c'est moins de soutien dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les structures parascolaires, l'agriculture ou la protection de l'environnement. Ce sont des milliers d'heures de travail utiles qui disparaissent, au détriment direct des personnes les plus vulnérables et de services déjà sous tension.

Un déséquilibre du modèle suisse

Le système suisse repose sur un équilibre entre service militaire, protection civile et service civil. Cet équilibre permet de concilier les besoins de la collectivité avec le respect des convictions individuelles. En affaiblissant le service civil, cette réforme rompt cet équilibre sans proposer d'alternative crédible. Elle détruit un modèle apaisé qui fonctionne.

Qui plus est, rien ne prouve que ce durcissement législatif renforcera réellement l'armée, en contraignant des objecteurs à participer à un système militaire (armée ou protection civile) qu'ils rejettent pour de profondes convictions. Cette loi pyromane risque surtout d'affaiblir un système équilibré, qui fonctionne, et bénéfique pour toute la société.

Une réforme à rejeter sans ambiguïté

Injuste, inutile et contre-productive, cette modification affaiblit un dispositif éprouvé, pénalise des engagements sincères et nuit à l'intérêt général.

Le 14 juin 2026, voter NON, c'est défendre la liberté de conscience, refuser une logique punitive et préserver des services essentiels à la population.

Pour le Centre pour l'action non-violente : Luc Recordon, Eric Voruz, Christian Brunier

Tél. 021 661 2434 - info@non-violence.ch www.non-violence.ch -